Association « Les Amis de la chapelle San Peïre »
240, chemin du Château
06640 Saint-Jeannet
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse n°0061023933
chapelle.sanpeire@free.fr

Compte-rendu de l'assemblée générale du 3 mars 2017.

Cinquante huit personnes sont présentes ou représentées, dont M. Christian Séguret, adjoint, représentant Monsieur le Maire ( qui est arrivé plus tard ), retenu par d'autres obligations.

Notre présidente, Mme Thérèse Arnaudon, remercie les personnes présentes et nous fait la lecture de son rapport moral, (pièce jointe).

A noter particulièrement, que l'association injectera la somme de 30 000 euros, qui fera partie du financement du projet. L'accord est demandé à l'assemblée qui vote à l'unanimité pour.

Notre trésorière, Mme. Evelyne Chasez, fait part de son rapport financier, (pièce jointe). Elle précise l'aide que l'association a apporté au CCAS, pour l'organisation de son vide-grenier, au mois de septembre 2016. C'est en effet notre association que a tenu la trésorerie et, qui après tous les comptes terminés, a versé le bénéfice de cette manifestation au CCAS. L'assemblée lui accorde son quitus.

La parole est donnée à M. Séguret pour qu'il nous précise l'état du « dossier chapelle ». Le montage du dossier est suspendu à l'acquisition de la parcelle de 240 m2, soit une bande de 3 m. de large, à l'arrière de la chapelle. Actuellement, celle-ci est en limite de terrain. Notons, qu'en contre-partie, la propriétaire peut vendre une troisième parcelle, qui cependant aura une servitude. Le nouvel acquéreur ne pourra pas construire à moins de 5 m. de la limite de propriété, ce qui portera la future construction à 8 m. de la chapelle.
Côté municipalité, tout est prêt et cela dépend de Mme Trastour, qui serait sur le point de signer le compromis.
En 2016, la municipalité et l'association ont travaillé avec M. Dussourd, l'architecte.
M. le Maire a été autorisé, par le conseil municipal, à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.
La demande de permis de construire est prête ainsi que le dossier de financement, en collaboration avec la fondation du patrimoine. Les bâtiments de France ont déjà été informés et il ne devrait pas y avoir de problème de ce côté. Les discussions ont également commencées avec l' OIN.
L' achat du terrain est inscrit au budget 2017.

Nous terminons notre réunion par un petit apéritif.

Le conseil d'administration reste inchangé :
Thérèse Arnaudon, présidente
Marie-Paule Marcé, secrétaire
Eliane Peirano, secrétaire adjointe
Evelyne Chasez, trésorière
Alain Falcoz, trésorier adjoint
Hélène Renaud, Claudine Marcellin, Marie-Bé Falcoz et Jean Joguet, membres.